A-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt) USD

DÉNOMINATION **CDC UNITED NETWORK**

Forme juridique[1] : **Société anonyme**

Adresse: **Avenue Louise** N°: **350**

Code postal: **1050** Commune: **Ixelles**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet[2] :

Adresse e-mail[2] :

Numéro d'entreprise **0455.509.723**

DATE **19/01/2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne[3] :

[X] les COMPTES ANNUELS en **USD**[4] approuvés par l'assemblée générale du **25/06/2024**

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**

l'exercice précédent des comptes annuels du **01/01/2022** au **31/12/2022**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~[5] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **25** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.2, 6.3, 6.5, 6.7, 6.9, 7.1, 7.2, 8, 9, 11, 13, 14, 15, 16

Signature (nom et qualité)

COSIJN Pieter

Représentant permanent de Simancas, administrateur

Signature (nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SIMANCAS SRL 0847.581.446

Avenue des Cerisiers 5, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 26/10/2023, fin: 25/10/2029

Représenté par:

1. COSIJN Pieter
   Avenue des Cerisiers 5 1640 Rhode-Saint-Genèse Belgique
   Administrateur

LIPPENS Alexandre Profession : Administrateur

Boslaan 43, 8300 Knokke-Heist, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 26/10/2023, fin: 25/10/2029

JENSEN Erik

Outpost Drive 2419, CA90068 Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique

Mandat: Administrateur délégué, début: 26/10/2023, fin: 25/10/2029

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels **,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
SOGENAM SA 0428.914.303 Route de Hannut 54 , 5004 Bouge, Belgique	50.731.000	A B

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	5.737	10.101
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		474
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	4.610	8.500
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	4.610	8.500
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.127	1.127
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.297.987	1.116.115
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.251.431	1.051.654
Créances commerciales		40	1.244.788	1.045.406
Autres créances		41	6.643	6.248
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	26.005	54.800
Comptes de régularisation		490/1	20.551	9.661
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.303.724	1.126.216

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	601.610	591.404
Apport		10/11	285.637	285.637
Capital		10	270.919	270.919
Capital souscrit		100	270.919	270.919
Capital non appelé [6]		101		
En dehors du capital		11	14.718	14.718
Primes d'émission		1100/10	14.718	14.718
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	297.429	297.429
Réserves indisponibles		130/1	9.912	9.912
Réserve légale		130	9.912	9.912
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	287.517	287.517
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	18.544	8.338
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [7]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

6 Montant venant en déduction du capital souscrit.

7 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	702.114	534.812
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	612.114	378.652
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	451.855	272.314
Fournisseurs		440/4	451.855	272.314
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	160.259	106.338
Impôts		450/3	19.387	151
Rémunérations et charges sociales		454/9	140.872	106.187
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	90.000	156.160
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.303.724	1.126.216

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	599.977	403.949
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires*			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	559.448	329.719
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	4.363	8.522
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	24.065	18.161
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	12.101	47.547
Produits financiers		6.4	75/76B	6.179	4.818
Produits financiers récurrents			75	6.179	4.818
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	7.927	13.133
Charges financières récurrentes			65	7.927	13.133
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	10.353	39.232
Prélèvement sur les impôts différés			780		917
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	147	168
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	10.206	39.981
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		1.781
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	10.206	41.762

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	18.544	88.329
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	10.206	41.762
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	8.338	46.567
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		79.991
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		79.991
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	18.544	8.338
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	xxxxxxxxxxxxxx	409.607
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029		
Cessions et désaffectations		8039	100.000	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	309.607	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	xxxxxxxxxxxxxx	409.133
Mutations de l'exercice				
Actés		8079	474	
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109	100.000	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	309.607	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	57.776
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169		
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	57.776	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	49.277
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	3.889	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	53.166	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	4.610	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	xxxxxxxxxxxxxx	1.127
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	1.127	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	1.127	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	6,0	6,0
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	Exercice

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	Exercice
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
Néant	
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation	
Nature des transactions	
Néant	
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société	
Nature des transactions	
Néant	

RÈGLES D'ÉVALUATION

1.1. REGLES GENERALES D'EVALUATION
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
" continuité de l'exploitation;
" permanence des méthodes comptables;
" indépendance des exercices;
" non compensation;
" image fidèle, complète et correcte de la situation patrimoniale;
et conformément aux dispositions de l'Arrêté royal du 21 octobre 2018 portant exécution des articles lll.82 à lll.95 du Code de droit économique et de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique (comptabilisation à la valeur d'acquisition).Les règles particulières d'évaluation dérogent à ce principe de base dans les cas où:
" les articles 3:7, 3:35, 3:45, 3:47, 3:49 et 3:51 du Livre 3 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations trouvent à s'appliquer ;
" l'image fidèle est menacée (respect de l'article 3:1 du Livre 3 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations). La référence utilisée pour la préparation des comptes consolidés est l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

1.2. REGLES PARTICULIERES D'EVALUATION
1.2.1. Frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles
Les frais d'établissements, les immobilisations incorporelles et corporelles sont portés à l'actif du bilan et sont évalués à leur valeur d'acquisition. Toutefois, cette valeur d'acquisition est diminuée des amortissements et réductions de valeur afférents à chaque élément du patrimoine inscrit au titre d'immobilisations.
Par valeur d'acquisition, il faut entendre soit :
" le prix d'acquisition, c'est-à-dire le prix d'achat et frais accessoires ou en cas d'échange, la valeur de marché des éléments d'actif échangés;
" le coût de revient déterminé de façon prudente, dans le respect de l'article 3:38 du Livre 3 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations;
" en cas d'apport, la valeur d'apport, c'est-à-dire la valeur pour laquelle les actifs, passifs, droits et engagements apportés étaient inscrits, à la date de l'apport, dans les comptes de la société apporteuse. Cette valeur d'apport ne comprend pas les impôts et frais relatifs aux apports. De tels frais sont portés à la rubrique "frais d'établissement"
o Droits pour 6 ans 6 ans dégressif
o Droits pour 7 ans et plus 7 ans dégressif
" Droits des films (avec sortie cinéma)
o Droits pour 2 ans 2 ans linéaire
o Droits pour 3 ans 3 ans linéaire
o Droits pour 4 ans 4 ans dégressif
o Droits pour 5 ans 5 ans dégressif
o Droits pour 6 ans 6 ans dégressif
o Droits pour 7 ans 7 ans dégressif
o Droits pour 8 ans 8 ans dégressif
o Droits pour 9 ans 9 ans dégressif
o Droits pour 10 ans 10 ans dégressif
o Droits pour 11 ans 11 ans dégressif
o Droits pour 12 ans et plus 12 ans dégressif
" Licences acquises 5 ans linéaire
" Sites Web 3 ans linéaire
" Frais de recherche et développement 3 ans linéaire
" Frais d'étude liés aux acquisitions 5 ans linéaire
" Goodwill 5 ans linéaire
Il est à noter que le Conseil se réserve la possibilité d'acter des amortissements sur une période autre que 5 années lors d'acquisition de branche d'activités en fonction de la période correspondante à l'horizon de temps de la rentabilité de l'investissement prise en considération lors de l'évaluation des activités acquises.
Immobilisations corporelles
Sont activés à ce titre, l'outillage d'infrastructure, le mobilier et matériel de bureau, l'équipement informatique, le matériel audiovisuel, le matériel roulant, les actifs détenus en location-financement et les frais d'aménagement des locaux.
Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des biens détenus en location-financement, sont, conformément à l'article 3:40 du Livre 3 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, portés sous cette rubrique de l'actif à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat représentant la reconstitution en capital de la valeur des biens. L'éventuelle option d'achat prévue au contrat est comptabilisée dans les comptes d'ordre et engagements hors bilan. Les engagements corrélatifs portés au passif sont évalués chaque année à la fraction des versements échelonnés afférents aux exercices ultérieurs, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat. Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de la société font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.
La société peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles ainsi que des participations, actions et parts figurant sous la rubrique des immobilisations financières, ou de certaines catégories de ces immobilisations, lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. Si les actifs en cause sont nécessaires à la poursuite de l'activité de la société ou d'une partie de ses activités, ils ne peuvent être réévalués que dans la mesure où la plus-value exprimée est justifiée par la rentabilité de l'activité de la société ou par la partie concernée de ses activités. Si la réévaluation porte sur des immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, la valeur réévaluée fait l'objet d'amortissements calculés selon le plan établi ci-dessous, aux fins d'en répartir la prise en charge sur la durée résiduelle d'utilisation probable de l'immobilisation.
Les plus-values actées sont imputées directement à la rubrique III du passif "Plus-values de réévaluation" et y sont maintenues aussi longtemps que les biens auxquels elles sont afférentes ne sont pas réalisés. Ces plus-values peuvent toutefois :
1 être transférées aux réserves à concurrence du montant des amortissements actés sur la plus-value ;

RÈGLES D'ÉVALUATION

2 être incorporées au capital ;
3 en cas de moins-value ultérieure, être annulées à concurrence du montant non encore amorti sur la plus-value.
Plan d'amortissements :
" Construction 20 à 33 ans linéaire
" Aménagement construction 5 à 10 ans linéaire
" Outillage d'infrastructure 5 ans linéaire
" Mobilier et matériel de bureau 4 à 10 ans linéaire
" Matériel informatique 3 à 5 ans linéaire
" Matériel audiovisuel 3 à 5 ans linéaire
" Matériel roulant 4 à 5 ans linéaire
" Immobilisations en Location-financement 4 à 5 ans linéaire
" Frais d'aménagement des locaux 5 à 10 ans linéaire
" Actifs d'occasion 2 à 3 ans linéaire

1.2.2. Autres éléments de l'actif et du passif
Créances
Les créances sont reprises au bilan à leur valeur nominale.
Une réduction de valeur est applicable sur la valeur nominale de la créance si, à l'échéance de cette dernière, celle-ci peut être considérée en tout ou en partie comme douteuse.
Une réévaluation de la créance est comptabilisée, à la date de clôture, sur base des taux de change en vigueur.
Placements de trésorerie, titres à revenus fixes et valeurs disponibles
Les actions et parts comptabilisées sous la rubrique des placements de trésorerie sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Une réduction de valeur est comptabilisée si, à la date de clôture, la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché telle que déterminée sur base des cours boursiers et des taux de change en vigueur. Par principe de prudence, aucune plus-value n'est comptabilisée à l'inverse à l'exception du taux de change.
Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition.
Les valeurs disponibles sont comptabilisées et évaluées à leur valeur nominale.
Subsides et impôts différés
Les subsides ainsi que les impôts différés y afférents sont valorisés à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'un amortissement prorata temporis au même rythme que les amortissements pratiqués sur les actifs sous-jacents.
Provisions pour risques et charges
Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant. Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir. Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle, de prudence, de sincérité et de bonne foi, des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.
Les charges d'intérêts afférentes aux capitaux empruntés contractés en vue de financer l'acquisition des éléments du patrimoine portés à l'actif au titre d'immobilisations, sont prises directement au compte de résultats et ne sont pas incluses dans la valeur d'acquisition desdites immobilisations.
Les amortissements pratiqués sur les immobilisations qui ont une durée de vie limitée, sont calculés en fonction d'une estimation prudente quant à la durée de vie économique probable du bien.
Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de leur modification des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.
La valeur d'acquisition des immobilisations qui n'ont pas une durée de vie limitée dans le temps est diminuée de réductions de valeur en cas de moins-values ou de dépréciations durables.
Les immobilisations corporelles pourront être, le cas échéant, réévaluées lorsque leur valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. Si la réévaluation porte sur des immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, la valeur réévaluée fait l'objet d'amortissements au même rythme que l'amortissement pratiqué sur les actifs de même nature. Les plus-values actées sont imputées directement à la rubrique du passif "plus-values de réévaluation" et y sont maintenues aussi longtemps que les biens auxquels elles sont afférentes ne sont pas réalisés.
Toutefois, si l'organe de gestion l'estime nécessaire et utile pour l'entreprise, ces plus-values peuvent:
" soit être transférées aux réserves à concurrence du montant des amortissements actés ;
" soit être incorporées au capital ;
" soit être annulées à concurrence du montant non encore amorti, en cas de moins-value ultérieure.
Frais d'établissement
Sont notamment actés sous cette rubrique, les frais liés à la constitution de la société, ainsi que tous les coûts relatifs aux augmentations de capital et frais d'émission d'emprunts. Les charges engagées dans le cadre d'une restructuration, ne pourront être portées sous cette rubrique que pour autant que les conditions de l'article 3:36 du Livre 3 de l'Arrêté Royal du
29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations soient respectées. En cas d'apport, les impôts et frais relatifs aux apports sont portés sous cette rubrique.
Plan d'amortissements : 5 ans linéaire
Immobilisations incorporelles
Sont activés à ce titre:
" les droits des films acquis de tiers ;
" les licences acquises de tiers relatives aux logiciels achetés ;
" la conception par des tiers de l'élaboration de site web ;
" les frais d'étude liés au développement de la stratégie d'acquisition et les frais engagés lors d'un processus d'acquisition d'entreprises ou de branches d'activités ;
" les frais de recherche et développement. Le coût de revient de ces frais de recherche et développement est déterminé de façon prudente, dans le respect de l'article 3:38 du Livre 3 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations ;
" la différence positive entre le coût d'acquisition d'une branche d'activités et la valeur des éléments de l'actif et du passif qui la composent. Cette différence positive est inscrite à titre de goodwill.
Dettes
Les dettes sont reprises dans le bilan à leur valeur nominale.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Une réévaluation des dettes commerciales est comptabilisée, à la date de clôture, sur base des taux de change en vigueur

Une dérogation a été accordée à la société en date du 13/04/2023 pour que cette dernière puisse rentrer ses comptes dans une devise autre que l'EURO en l'occurence en USD Dollar (Référence du SPF Economie E3-COMPT-2023-002066) suivant l'article 3:42 du Code des sociétés et des associations.

RAPPORT DE GESTION

CDC UNITED NETWORK S.A.
Avenue Louise, 350
1050 Ixelles
BCE BE 0455.509.723

Comptes annuels au 31.12.2023

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice social clôturé le 31/12/2023.

1. DES COMPTES ANNUELS

L'exercice se clôture par un résultat de : $ 10.205,89 9.236,30 €

Notre Conseil d'Administration a décidé d'arrêter les comptes annuels comme dans le schéma qui vous présenté ci-joint et de vous faire part de ses commentaires.

	Comptes en $	Conversion en €
Du bilan	**31/12/2023**	**31/12/2023**
ACTIF		
Actifs immobilisés	$ 5.736,94	5.207,17 €
Immobilisations incorporelles	$ -	- €
Immobilisations corporelles	$ 4.610,14	4.172,17 €
Immobilisations financières	$ 1.126,80	1.035,00 €
Actifs circulants	$ 1.297.987,07	1.175.139,57 €
Créances à plus d'un an	$ -	- €
Stocks et commandes en cours	$ -	- €
Créances à un an au plus	$ 1.251.430,54	1.133.005,91 €
Placement de trésorerie	$ -	- €
Disponible	$ 26.005,39	23.534,87 €
Comptes de régularisation	$ 20.551,14	18.598,79 €
Total de l'actif	**$ 1.303.724,01**	**1.180.346,74 €**
PASSIF		
Capitaux propres	$ 601.609,52	545.072,94 €
Capital	$ 270.919,26	212.627,15 €
Primes d'émission	$ 14.718,09	13.576,32 €
Réserves	$ 297.428,43	309.142,37 €
Résultat reporté	$ 18.543,74	9.727,10 €
Subsides en capital	$ -	- €
Provision et impôts différés	$ -	- €
Impôts différés	$ -	- €
Dettes	$ 702.114,49	635.273,80 €
Dettes à plus d'un an	$ -	- €
Dettes échéant dans l'année	$ -	- €
Dettes financières	$ -	- €
Dettes commerciales	$ 451.854,78	408.928,58 €
Dettes fisc., sal. & sociales	$ 160.259,71	144.895,22 €
Autres dettes	$ -	- €
Comptes de régularisation	$ 90.000,00	81.450,00 €
Total du passif	**$ 1.303.724,01**	**1.180.346,74 €**

RAPPORT DE GESTION

CDC UNITED NETWORK S.A.
Avenue Louise, 350
1050 Ixelles
BCE BE 0455.509.723

Comptes annuels au 31.12.2023

Résumé des règles d'évaluation

Les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, y compris les frais accessoires.
Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.
Le capital apparaît au bilan à sa valeur nominale.
Les dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Du compte de résultats

	31/12/2023	31/12/2023
CHARGES		
Achats de marchandises	$ 624.154,52	564.859,85 €
Biens et services divers	$ 514.158,19	465.313,17 €
Frais de personnel	$ 559.447,95	506.300,40 €
Dotation aux amortissements	$ 4.363,39	3.948,87 €
Autres charges d'exploitation	$ 24.064,53	21.778,40 €
Charges financières	$ 7.926,53	7.173,51 €
Charges exceptionnelles	$ -	- €
Transfert aux impôts différés	$ -	- €
Transfert aux réserves immunisées	$ -	- €
Impôts	$ 147,28	133,29 €
Total des charges	**$ 1.734.262,39**	**1.569.507,49 €**
PRODUITS		
Chiffre d'affaires	$ 1.721.445,73	1.557.908,39 €
Produits divers d'exploitation	$ 16.843,95	15.243,77 €
Produits financiers	$ 6.178,60	5.591,63 €
Produits exceptionnels	$ -	- €
Prélèvements s/impôts différés	$ -	- €
Prélèvement s/réserves immunisées	$ -	- €
Total des produits	**$ 1.744.468,28**	**1.578.743,79 €**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**$ 10.205,89**	**9.236,30 €**

2. DES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

3. DES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER SENSIBLEMENT LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Aucune circonstance particulière qui pourrait influencer de façon significative le développement de l'entreprise n'est à relever.

RAPPORT DE GESTION

CDC UNITED NETWORK S.A.
Avenue Louise, 350
1050 Ixelles
BCE BE 0455.509.723

Comptes annuels au 31.12.2023

4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été engagée en recherche ou en développement durant l'exercice écoulé.

5. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

La société ne dispose d'aucune succursale.

6. UTILISATIONS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'a pas utilisé d'instruments financiers durant l'exercice 2023.

7. CAPITAL DE L'ENTREPRISE

Aucune augmentation de capital, aucune émission d'obligations convertibles et aucun droit de souscritpion n'ont été décidés au cours de l'exercice dans le cadre du capital autorisé.

Nonobstant, ALL MEDIA HOLDING a acquis la seule action que détenait NINTH WAVE le 12 octobre 2023. ALL MEDIA HOLDING est donc désormais l'unique actionnaire de CDC UNITED NETWORK.

8. ACTIONS PROPRES

La société n'a pas acquis d'actions propres.

9. CONFLITS D'INTERETS

Le Conseil d'Administration confirme ne pas avoir eu, au cours de l'exercice écoulé, de conflits d'intérêt qui auraient dû être portés à l'attention de l'assemblée générale.

10. RISQUES ET INCERTITUDES

En dehors des risques inhérents à toute activité économique le conseil d'administration relève qu'il n'a connaissance d'aucun risque ou incertitude auquel l'entreprise serait confrontée.

11. COMITE D'AUDIT

Le Conseil d'Administration confirme que l'entreprise ne répond pas aux critères instaurant le comité d'audit.

RAPPORT DE GESTION

CDC UNITED NETWORK S.A.
Avenue Louise, 350
1050 Ixelles
BCE BE 0455.509.723

Comptes annuels au 31.12.2023

12. REPARTITION DU RESULTAT

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de répartir le résultat comme suit :

	Répartition en $	Répartition en €
Résultat de l'exercice :	$ 10.205,89	9.236,30 €
Résultat reporté exercice précédent :	$ 8.337,85	490,80 €
Prélèvement sur les réserves disponibles	$ -	- €
Résultat à affecter :	$ 18.543,74	9.727,10 €
AFFECTATION :		
Dotation aux autres réserves :	$ -	- €
Résultat à reporter :	$ 18.543,74	9.727,10 €
Bénéfice à distribuer : Dividendes	$ -	- €
Bénéfice à distribuer : Tantièmes	$ -	- €
Résultat affecté :	$ 18.543,74	9.727,10 €

14. PROPOSITIONS

Le Conseil d'Administration vous propose :

- d'approuver le rapport annuel qu'il vous présente ;
- d'approuver les comptes annuels comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe dans la forme selon laquelle ceux-ci vous sont présentés ;
- d'accepter la répartition du résultat ;
- de donner décharge de son mandat au membres du Conseil d'Administration pour l'exercice écoulé ;
- divers.

Le 19 Juin 2024,

Alexandre LIPPENS
Administrateur délégué

Erik JENSEN
Administrateur délégué

SIMANCAS SPRL
Représentée par Pieter COSIJN
Administrateur délégué

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 303

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein *(exercice)*	2. Temps partiel *(exercice)*	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice)*	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice précédent)*
Nombre moyen de travailleurs	100	6,0		6,0 (ETP)	5,0 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	9.801		9.801 (T)	8.959 (T)
Frais de personnel	102	559.448		559.448 (T)	329.532 (T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	6		6,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	6		6,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	3		3,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	3		3,0
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	3		3,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	3		3,0
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	6		6,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
SORTIES Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

economie

Bruxelles, le 13. 04. 2023

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Expéditeur : E3-3300
CDC United Network SA
à l'attention du conseil d'administration
Avenue Louise 350
1050 Bruxelles

Votre avis du	Votre référence	Notre référence	Annexe
27 février 2023		E3-COMPT-2023-002066	

Demande de dérogation de la société CDC UNITED NETWORK SA basée sur l'article 3:42 du Code des sociétés et des associations pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels dans une monnaie autre que l'euro

Madame, Monsieur,

Par courrier du 27 février 2023, la société CDC UNITED NETWORK SA (n° d'entreprise 0455.509.723) a introduit une demande pour une dérogation relative à la tenue de la comptabilité et l'établissement et la publication des comptes annuels dans une autre monnaie que l'euro, à savoir en dollar américain (USD).

1. Base juridique

L'article 3:5 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations prévoit que les montants des comptes annuels sont exprimés en euros.

En vertu de l'article III.94 du Code de droit économique et de l'article 3:42 du Code des sociétés et des associations, le Ministre compétent ou son délégué peuvent autoriser moyennant l'avis motivé de la Commission des normes comptables une dérogation au droit comptable belge et au droit des comptes annuels belges.

2. Avis de la Commission des normes comptables

Les avis 117-3 et 2011/12

En la matière, la Commission des normes comptables a publié plusieurs avis qui indiquent les conditions de cette demande. Il s'agit des avis suivants :

L'avis CNC 117-3 – «*Tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels dans une monnaie autre que l'euro* » ;

Contact : Kurt Franck
Direction générale Réglementation économique| kurt.franck@economie.fgov.be | + 32 2 277 83 28

N° d'entreprise : 0314.595.348

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

economie

L'avis CNC 2011/12 – « *Dérogation relative à la monnaie fonctionnelle : implications pratiques et procédure* ».

Réunion plénière du 29 mars 2023

Dans l'avis CNC 117-3, il est indiqué que la comptabilité d'une société, de même que ses comptes annuels, doivent être établis dans la devise fonctionnelle. La devise fonctionnelle est la devise de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entreprise. C'est au moment de l'établissement de ses comptes annuels que chaque société détermine la devise fonctionnelle. La devise fonctionnelle d'une société reflète les transactions, événements et conditions sous-jacents pertinents pour cette société.

Il peut se déduire des informations communiquées que les conditions indiquées dans l'avis CNC 117-3 *Tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels dans une monnaie autre que l'euro* sont réunies. Sur la base des données communiquées par l'organe d'administration de la société, la Commission des normes comptables estime que le dollar américain (USD) peut être considéré comme devise fonctionnelle de la société.

En conséquence, la Commission des normes comptables a décidé, lors de sa réunion du 29 mars 2023, d'émettre un avis favorable pour la dérogation demandée par la société CDC UNITED NETWORK SA. Le 4 avril 2023, l'avis a été transmis à la fonctionnaire déléguée.

L'avis favorable est valable pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2023 et les exercices 2024 et 2025. Cependant, cet avis favorable n'implique pas une prise de position en matière fiscale.

La Commission tient à souligner que son avis est basé exclusivement sur les faits qui lui ont été soumis. Par ailleurs, la Commission indique que l'octroi d'un avis favorable ne décharge en aucun cas l'organe de gestion de sa responsabilité en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels conformément au principe de l'image fidèle, en particulier compte tenu du contexte monétaire actuel et des conditions économiques.

La Commission indique par ailleurs que toute autorisation de tenir une comptabilité et d'établir des comptes annuels dans une monnaie autre que l'euro, est assortie de certaines conditions complémentaires que l'organe d'administration de la société doit appliquer (voir *infra*).

3. Conclusion

Sur la base des informations communiquées dans votre courrier du 27 février 2023 et de l'avis favorable de la Commission des normes comptables du 4 avril 2023, la société CDC UNITED NETWORK SA est autorisée à tenir sa comptabilité et à établir et publier ses comptes annuels en USD.

L'autorisation est valable pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2023 et pour les exercices 2024 et 2025. Cependant, cette autorisation n'implique pas une prise de position en matière fiscale.

La société devra se référer, parmi les règles d'évaluation dans l'annexe, à la présente dérogation autorisant la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels dans la monnaie fonctionnelle retenue (article 3:42 du Code des sociétés et des associations).

Si la société souhaite obtenir une dérogation pour les exercices suivants, elle devra introduire une nouvelle demande au ministre compétent ou à son délégué, accompagnée d'un exemplaire de ses comptes annuels ou d'autres données permettant à la Commission des normes comptables d'estimer si les conditions qui se trouvent à la base de la dérogation accordée sont encore satisfaites.

Toute autorisation de tenir une comptabilité et d'établir des comptes annuels dans une monnaie autre que l'euro est assortie de certaines conditions complémentaires que l'organe d'administration de chaque société doit appliquer, à savoir que :

- le capital devra, sous l'angle du droit des sociétés, être exprimé dans la même monnaie fonctionnelle que celle utilisée pour l'établissement des comptes annuels ;

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

economie

- la société devra se référer, parmi les règles d'évaluation dans l'annexe des comptes annuels, à la présente dérogation autorisant la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels dans la monnaie fonctionnelle retenue. A cette occasion, l'organe d'administration de la société devra confirmer que les motifs justifiant la dérogation s'appliquent intégralement aux comptes annuels en question ;

- dans le cas où l'organe d'administration entend modifier la monnaie fonctionnelle, après que celle-ci a été arrêtée, cette modification est subordonnée à l'introduction d'une nouvelle demande adressée au ministre compétent ou à son délégué. Cette condition ne s'applique pas en cas de décision de l'organe d'administration de passer à l'euro au cours de la période de validité de la présente dérogation ;

- chaque année, l'organe d'administration de la société veillera à ce que la société continue à satisfaire aux conditions prévues par la présente dérogation. A cet effet, il fera, le cas échéant, mention dans le rapport de gestion visé à l'article 3:5 du Code des sociétés et des associations de la justification de l'usage de la monnaie fonctionnelle (ou de la prolongation de l'usage de la monnaie fonctionnelle).

La société peut introduire une demande de dérogation aux obligations comptables par la plateforme du SPF Economie (https://economie.fgov.be et chercher « dérogation »), par e-mail (auc@economie.fgov.be) ou par courrier.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat, rue de la Science 33, 1040 Bruxelles, par pli recommandé à la poste, ou par voie électronique (http://www.raadvst-consetat.be/?page=e-procedure&lang=fr) dans les 60 jours de la présente notification.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées,

Karen Hofmans

Conseiller général.